



Montréal, lundi 11 avril 2005

Cher Membre de la CANASA – Section Québec,

En tant que président de votre association au Québec, je prends quelques minutes de votre temps pour vous expliquer ce qui s'est passé au cours des derniers 18 mois dans l'industrie de la sécurité électronique.

Le gouvernement a décidé en 1996 de revoir la loi de la sécurité privée au Québec qui datait de 1962. Un comité consultatif a été formé avec les différents intervenants de la sécurité privée dont la CANASA. Le rapport a été soumis au ministre. Des changements de ministres et de gouvernement ont fait en sorte que le projet n'a refait surface qu'en novembre 2003. À la suite des événements du 11 septembre 2001 à New York, presque tous les gouvernements du monde ont mis la priorité sur l'évaluation de leur sécurité intérieure. Le ministre Jacques Chagnon a lui aussi décidé de remettre le dossier sur la table, en demandant à ses fonctionnaires de lui construire une base pour un projet de loi sous la forme d'un livre blanc.

À notre grande déception, ce livre blanc ne reflétait aucunement le travail déposé par le comité consultatif en 1999. La CANASA a donc joint une coalition pour faire stopper le processus, car il y aurait eu des impacts négatifs majeurs sur notre industrie. Nous avons réussi, et le ministre nous a demandé de soumettre un mémoire expliquant nos doléances par rapport au livre blanc, et de le présenter en commission parlementaire le 26 mai 2004. À la suite de ces audiences publiques, ceci a eu pour effet de convaincre le ministre de former 5 comités sectoriels afin de travailler durant l'été 2004 pour soumettre des recommandations pour un projet de loi. Ces cinq comités sont :

*La sécurité électronique et la serrurerie
Le gardiennage
Les enquêteurs privés
La sécurité interne
Le transport des valeurs*

La CANASA et la Serrurerie ont formé un de ces comités sectoriels, et nous avons soumis notre rapport de recommandations tout en demeurant à l'intérieur d'un cadre de base établi par le ministre.

Le cadre obligatoire et non négociable établi par le ministre avait comme buts principaux :

*Une sécurité accrue du public
Une assurance de professionnalisme dans l'industrie de la sécurité privée
L'exigence d'émission de permis d'agences et d'agents
Des critères minimaux pour l'obtention de ces permis (par ex. : antécédents criminels négatifs)
Une structure de réglementation qui s'autofinance*

Après avoir examiné tous les rapports des cinq comités sectoriels, le ministre a fait produire le projet de loi 88. À notre grande satisfaction, nous avons constaté que ce projet de loi reflétait de plus près nos recommandations. Il y avait encore quelques points d'inquiétude que nous avons traités sous forme de mémoire, mémoire que nous avons aussi présenté en commission parlementaire le 17 février 2005.

Depuis ce temps, il y a eu un remaniement ministériel et Jacques Chagnon a été remplacé par Jacques Dupuis. En date du 11 mars 2005, nous attendons toujours des nouvelles du nouveau ministre, à savoir s'il continue dans la foulée de son prédécesseur.

Ceci vous résume le travail effectué par votre association. Nous avons maintenant grandement besoin de payer la firme de lobbyistes pour la rédaction des deux mémoires et la préparation des présentations en commission parlementaire. Nous avons une participation du comité national, et une première collecte de fonds qui rembourse 15 000 \$ de la première facture de 20 000 \$ pour la commission parlementaire initiale. Il reste 5 000 \$ à recouvrer ainsi que 20 000 \$ pour la deuxième commission, pour un total de 25 000 \$. Nous avons fait bien des efforts, le conseil d'administration et moi-même, pour amasser des fonds, mais comprenez que c'est pour nous une mission tout à fait bénévole, et ce n'est pas motivant pour nous tous de nous sentir comme des mendiants à chaque tournant pour avoir des sous.

Nous avons donc envoyé à chaque compagnie une facture pour un montant de 10 \$ par employé. Ceci semble la façon la plus équitable de partager la facture. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir acquitter cette facture le plus tôt possible.

Vous avez des gens qui sont prêts à veiller sur vos intérêts de façon bénévole, et même plus; ces gens ont absorbé personnellement tous les frais de déplacement, de repas et même d'hôtel. Nous vous demandons de soutenir les efforts de ces gens, et nous éviter la tâche ingrate de mendier pour accumuler ces fonds.

Merci de votre compréhension

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Normand Fiset". The signature is fluid and cursive, with the first name being more prominent.

*Normand Fiset
Président, CANASA - Section Québec*